

Le 4 juillet 2016

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

LUNDI 11 Juillet 2016 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR.

- Dossier de subvention pour le mobilier de la bibliothèque municipale
- Renouvellement de l'adhésion au service optionnel/retraite CNRACL avec le CDG79
- Fusion des 3 CDC en EPCI à fiscalité propre
- Point sur le budget et décision à prendre
- Point sur le matériel roulant des ateliers
- Prise en charge d'une partie du broyage des copeaux de bois

- Questions diverses
 - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été de 2024
 - Tour de table
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL

DU LUNDI 11 JUILLET 2016

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, CAQUINEAU H, GUITTON S, PIOT A, GRANIER, GADREAU A, GUITTON C, QUINTARD C, GUERY C, OUVRARD A.

Absents : M CHAMARD (Pas de pouvoir) Jean-Marie Morisset (pouvoir Jacques Fradin)

Secrétaire de séance : Murielle Girard

Préambule M. le Maire remercie la presse d'être présente et accueille la nouvelle correspondante de la Nouvelle République, Mme MORIN qui vient de prendre ces nouvelles fonctions et qui nous fait l'honneur d'assister à notre conseil municipal

- approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

- **Dossier de subvention pour le mobilier de la bibliothèque municipale**

Projet de transfert de la biblio pour aller dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.

Travaux Mairie prévus pour septembre.

Aujourd'hui nous étudions l'achat du mobilier de la biblio

Au budget nous avons prévu 15 000€. C'est Marylène Granier qui porte ce projet avec les bénévoles.

Monsieur le Maire donne la parole à Marylène Granier. : 2 fournisseurs JPC et Quadra ont été rencontrés sur les conseils de la bibliothèque départementale.

JPC avait envoyé des devis mais plus de nouvelles !

Quadra est une entreprise de La Rochelle. Il avait aussi envoyé un devis de 24 000€ à l'origine. Certaines modifications ont été apportées ce qui ramène le budget à environ 17 000€ plus proche de la somme initialement budgétisé. Il y aura un espace adulte, un espace enfants. Cette partie est privilégiée dans le but d'accueillir de nouveaux lecteurs. Le mobilier est modulable, très coloré.

Ce bâtiment est en face de l'école, ce qui permettra d'emmener plus facilement les élèves dans ce nouvel espace ce qui sera plus confortable.

Le matériel est lavable est non inflammable.

Le devis n'est pas encore confirmé. Il faut valider les couleurs. Une subvention sera demandée : elle est de 50% de la facture mais est plafonnée à 7500 €. Pour ce faire il faut présenter un projet : notre bibliothèque va être mise en réseau (Verruyes Saint-Lin Saint-Pardoux). De plus, il y aura des animations le mercredi après-midi ce qui permettra de bien faire vivre cette bibliothèque.

Le conseil donne son aval pour autoriser le maire à déposer un dossier de subvention à la bibliothèque tel que présenté ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité.

- **Renouvellement de l'adhésion au service optionnel/retraite CNRACL avec le CD679**

Monsieur le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 23 € le dossier
- L'affiliation 13 € le dossier
- La demande de régularisation de services 25 € le dossier
- La validation des services de non titulaire 33 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB). 48 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » 48 € le dossier
 - Pension / départ et \ou droit anticipé(s) 57 € le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils..... 35 € le rdv et \ou la simulation
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 20 € par heure

Monsieur le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1^{er} août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Par ailleurs, c'est lorsque l'on use de ces services que l'on paie.

M. Le Maire demande à son conseil l'autorisation de signer la convention jointe avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites- CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

Vote à l'unanimité

• Fusion des 3 CDC en EPCI à fiscalité propre

M. le Maire fait état de l'avancement dans la fusion des trois communautés de communes Gâtine Autize, Val d'Egray et Pays Sud Gâtine.

Suite au diverses réunions il nous est demandé ce soir de nous positionner :

- Sur le périmètre communautaire, proposé par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016, issu de la fusion des communautés de communes Gâtine Autize, du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine

- de proposer de dénommer VAL DE GÂTINE ladite nouvelle communauté de communes et de fixer le siège de ce nouvel EPCI à CHAMPDENIERS.

Concernant le nom, 18 propositions ont été faites en bureau de CDC Sud Gâtine et il a en été retenu 3 noms : Gâtine en Poitou, Val de Gâtine et Porte de Gâtine.

Les élus communautaires vont voter par Internet.

- d'accepter la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI telle que définie selon les dispositions de droit commun. Il y aura donc 49 membres au nouveau conseil communautaire et Mazières en Gâtine comptera 2 sièges, le maire et le 2^{ème} adjoint.

Parmi les points sur lesquels il reste à travailler : la compétence école, les ordures ménagères, l'aide et soin à domicile, la voirie. Beaucoup de syndicats gèrent ces aspects-là. Par ailleurs il est prévu la mise en place d'un CIA S ce qui n'implique pas la suppression des CCAS.

• Point sur le budget et décision à prendre

M. Fradin fait le point sur l'ensemble des dépenses effectuées depuis le début de l'année

Un dossier préparé par Mr Morisset a été distribué à tout le conseil. Jacques Fradin fait le commentaire des principaux postes en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Concernant le fonctionnement et à titre d'exemples :

Certaines dépenses ont déjà été bien engagées (véhicules notamment). D'autres sont déjà totalement réglées (Attribution de compensation CDC Service Incendie, Dotation aux amortissements)

Concernant les recettes, la dotation forfaitaire est donnée tous les mois. Les produits de cessions immobilières ont été intégralement perçus.

On est à 62% de nos dépenses de fonctionnement à 6 mois.

Concernant l'investissement, on en est à à peine la moitié des dépenses et recettes.

J. Fradin évoque le fait qu'une DM sera demandée en cas de besoin

- **Point sur le matériel roulant des ateliers**

M. Fradin et M ; Largeau font état de la demande des employés qui se retrouvent avec du matériel de plus en plus défectueux.

Le tracteur et le camion sont très souvent rendus chez le garagiste, la tondeuse Kubota vient d'en avoir pour plus de 950 € de réparation

Il faudra penser à acheter un camion benne l'an prochain. Il faudrait aussi un autre broyeur plus large à mettre sur un autre tracteur. Il faudrait aussi une balayeuse.

A la fin du mois, la voirie de la rue de la fontaine va être refaite ; il faudrait passer une balayeuse. Celle de Saint-Pardoux a été empruntée mais elle fonctionne mal. Donc si on achète un autre tracteur il faudra qu'il puisse tirer un broyeur et une balayeuse. Or sur la ligne « matériel » il manque 20 000 €. Donc pour cette année il faut parer au plus urgent dans l'entretien de ce matériel vieillissant.

Par ailleurs il y a l'entretien du mémorial à venir. La commune a donc plus de travail à faire mais avec un matériel de plus en plus vieillissant.

M. Le Maire propose de mutualiser certains achats avec les communes voisines.

Si nécessaire il faudra donner l'autorisation de prendre 20 000€ sur une autre ligne

- **Prise en charge d'une partie du broyage des copeaux de bois**

M. le Maire informe son conseil que suite à l'élagage des haies sur la commune une personne s'est proposé de faire broyer les résidus pour en récupérer les copeaux.

Cela nous évitait de ramasser les branches et de les évacuer mais en contrepartie la personne nous demandait de prendre en charge le déplacement de la broyeuse.

Sachant que le déplacement du broyeur a coûté 207 € HT à ce monsieur, nous devons délibérer pour savoir si nous acceptons cette prise en charge. Après en avoir délibéré à 1 voix contre, 1 abstention 12 pour, le conseil décide de prendre à sa charge la somme de 207 € HT soit 248.40 € TTC.

- **Questions diverses**

- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été de 2024
Courrier envoyé par Mme le Maire de Paris.
Le conseil se prononce pour la candidature.

- Tour de table
Fête du 2 juillet s'est bien passée. Le temps était correct malgré tout. Une légère pluie du matin a un peu gâché le vide-grenier.
On a ainsi testé les 2 lieux et les 2 dates.
Vendredi Alain Ouvrard avait convié les organisateurs à un débriefing. Tout le monde était satisfait : le bémol est le vide-grenier. Alain Ouvrard a fait un sondage : légère préférence pour le bourg. L'APE a préféré la Ménardière pour la sécurité. Les gens ont eu froid dans l'herbe le soir. Néanmoins il faut vite se positionner sur la date et le lieu. Pour la date ce sera le 1^{er} samedi de juillet. Il faut trouver le groupe, l'animation. M. Le Maire a trouvé qu'Alain Ouvrard était un peu seul à gérer toute la fête. Il faudrait qu'il prévoie pour l'an prochain un groupe de quelques personnes avec des tâches bien spécifiques à faire (Alain Veillon, Alain Pommier, Mickaël Robert...).

Marylène Granier rappelle la fête du 14 juillet commune avec Verruyes.

Pologne : Compte rendu de la semaine passée du 4 au 10 juillet.

Fin de la séance : 22h30

La secrétaire de séance
Murielle GIRARD

Le Maire,
Alain CLAIRAND



MORISSET JM,
Absent

FRADIN J,

LARGEAU C,

GIRARD M,

CAQUINEAU H,

GUITTON S,

PIOT A,

GRANIER,

GADREAU A,

GUITTON C,

QUINTARD C,

CHAMARD M,
Absent

GUERY C,

OUVRARD A.